

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 17 décembre 2025

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Justin SAFFROY,

Date de convocation :
8 décembre 2025

Absents excusés : Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT,

Date d'affichage :
8 décembre 2025

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET PRINCIPAL -Délibération n°2025-58

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il convient d'abonder les crédits au chapitre 042 en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement 0404 pour 428 €, il est proposé au conseil la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	428.00 € 428.00 €	
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		428.00 € 428.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	428.00 € 428.00 €	
R 28041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat° TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		428.00 € 428.00 €

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- **Valide** cette décision modificative ;
- **Autorise** M. le Maire à procéder à l'exécution budgétaire de cette décision modificative ;

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

On a signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET